

Permis Bateau

Pièces à fournir pour l'inscription

A déposer en Agence, ou à renvoyer par mail (format PDF) ou, à renvoyer par courrier
_____ contact@pareloup-pilot.fr _____

- 1 Photo d'identité récente & conforme
- 1 Copie de pièce d'identité: Passeport, CNI ou permis de conduite
- 1 Copie de vos permis mer, fluvial et CRR si vous avez
- Timbres Fiscaux: 38€ (Droit d'inscription): à acheter en ligne sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac (nous indiquer le numéro à 16 chiffre de chaque timbre, durée de validité 12 mois)

Nom : Prénom :

Tel mobile : M@il :

Date examen souhaitée (facultatif) :

Formations théoriques uniquement en 4 jours ou 30h sur rendez-vous, en journées ou demi-journées (petits groupes avec possibilité d'hébergements sur place en appartements)

Théorie :

- 12 problèmes de carte type examen
- Calculs de marées
- QCM sécurité, météo et GPS

Mises en situations :

- 6 Examen blancs chronométrés (1h30)
- Mises en situation examen

Tarif Formation complète jusqu'à obtention + matériel pédagogique (hors timbres fiscaux) : **550€ TTC**

Pareloup Pilot' SAS

29, Route des Vernhes, Rive Droite - 12410 SALLES CURAN
Tel : 06 12 46 50 90 contact@pareloup-pilot.fr - www.pareloup-pilot.fr

Demande d'inscription à une extension du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur



N° 14680*02

- Eaux maritimes :** Extension « hauturière »
- Eaux intérieures :** Extension « grande plaisance eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

Identification du demandeur

Madame Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Téléphone Courriel

Numéro du candidat(e) (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

Composition du dossier d'inscription

- La présente demande complétée
 - Un timbre fiscal électronique de 38 € correspondant au droit d'inscription
 - Une photographie d'identité récente et en couleur **(1)**
 - Original du titre permettant l'inscription à l'extension et éventuellement des autres titres
- (1)** Les titulaires d'un permis délivré moins de 10 ans en sont dispensés.

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à : le,

Signature

CONTRAT/FACTURE DE FORMATION à la conduite des bateaux de plaisance à moteur au delà des 6 Milles de la zone côtière : EXTENSION HAUTURIER (édité en 2 exemplaires pour l'établissement et le client)

Entre: **Pareloup Pilot'** (établissement de formation), situé 29, Les Vernhes- 12410 Salles Curan. RCS 89946459800015 - Police Assurance AXA St Cyprien Contrat N°3417818904- Agissant en qualité d'établissement de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur, **AGREMENT 012008 / 2021** DDT Toulouse,

Et: M. MmeNé(e) le
Demeurant: Tel portable : Mail : Eventuellement représenté(e) par son représentant légal : M. Mme :

Objet de contrat : Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur **EXTENSION HAUTURIERE**. Pré-requis obligatoire : être titulaire du permis Mer Côtier ou Option Côtière.

Le volume de formation : 25 heures de cours (théorie) collectifs sur rendez-vous. Programme : procédures de résolution des problèmes de cartes type examen, calculs de marée, cours QCM type examen (GPS, Météo, Sécurité), et 12 examens blancs complets.

Formateurs : l'établissement atteste que les formateurs ci-après sont titulaires de l'autorisation d'enseigner délivrée par l'autorité administrative :

Bourguet Sophie : autorisation n° 20520 Garcia Jean-Marc n° 24335

Durée du contrat- suspension - résiliation - absences :

Ce contrat est en vigueur pour une période de **12 mois** à compter de la date de signature (hors promotions incluant une date de fin de validité). **A la fin de cette période, le contrat est considéré comme caduque** et le paiement des formations non remboursable. Ce contrat (en cours de validité) pourra être suspendu pour un motif légitime, d'un commun accord, pour une période de deux mois. Au delà il devra être renégocié. Toute résiliation de contrat par le candidat entraînera une facturation pour frais de 50€ supplémentaires, et interviendra pour motif légitime ou médical justifié. Un remboursement hors frais facturés sera étudié au pro rata des heures de formation reçues. Aucun remboursement ne sera accordé au delà de la durée de validité du contrat.

Tarifs formation théorique : **550€** (qui comprend 25 heures de cours + 70€ de matériel pédagogique (livre de tests Hauturier Codes Rousseau + Règle de navigation rapporteur Breton, carte SHOM 9999 d'exercice conforme examen, et livret de cours).

MONTANT TOTAL TTC (dont TVA 20%):€

MODALITE DE PAIEMENT: CHEQUE - ESPECES - VIREMENT - CB (rayer la mention inutile)

A Salles Curan, le :

<p>Signature candidat précédée de la mention « Lu et Approuvé »</p>	<p>Cachet et signature de l'entreprise</p> <p>PARELOUP PILOT' SAS 29, Les Vernhes 12410 SALLES CURAN 06 12 46 50 90' www.pareloup-pilot.fr RCS 89946459800015 - AGREMENT 012008</p>
--	--